

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL**SESSION ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 26 février à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Janick GERBERON, Maire.

Nombre de conseillers	11
Présents	10

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
GERBERON Janick	X			
ARNOUX Jean-Pierre	X			
BOUILLON Paul	X			
CABO Alexandre	X			
CABO Mickaël	X			
COURTIN Sandrine		X		PIGEON Karine
GUILLARD Michaël	X			
LESOURD Patrick	X			
MIDAVAINÉ Virginie	X			
PIGEON Karine	X			
YVON Anne-Laure	X			
TOTAUX	10	1		

Convocation du 19 février 2019

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance: YVON Anne-Laure

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2019 est lu et approuvé à la majorité.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réfection des trottoirs et de certaines bordures et caniveaux route suite aux divers travaux et l'aménagement du carrefour « rue des Carrières, rue des Claires, route de Blois ».

Il rappelle le coût prévisionnel ainsi que les délais estimés par le maître d'œuvre, WAGNER Gérard :

Lot unique, 3 options:

- SOLUTION DE BASE
- OPTION n° 1: Plus-value ou moins-value au prix n° 20 pour mise en œuvre de béton désactivé ép.13cm
- OPTION n° 2 : Plus-value ou moins-value au prix n° 20 pour mise en œuvre de béton bitumineux coloré ép.5cm (125kg/m²)
- Option n° 3 : Plus-value ou moins-value au prix n° 20 pour mise en œuvre de grave stabilisée ép.10 cm

Estimation des travaux :

Solution de Base : 94 485.05€HT > 113 326.06€ TTC

Option n° 1 : 15 340.00€ HT > 18 408.00€ TTC

Option n° 2 : 15 045.00€ HT > 18 054.00€ TTC

Option n° 3 : 6 844.00€ HT > 8 212.80€ TTC

Délai des travaux : 70 jours calendaires Préparation des travaux 10 jours non compris dans les délais.

et précise qu'un avis d'appel public à la concurrence sous forme de MAPA (procédure adaptée) a été publié sur le journal « la Nouvelle République41 » le 28 janvier 2019, et a été dématérialisé sur la plateforme www.pro-marchespublics.com, pour une remise des plis le mardi 19 février 2019 avant 15h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le même jour à 15h30.

Au total, 5 entreprises ont répondu :

N° du pli (*)	Nom du candidat	Délais	Montant HT Hors option	Montant HT + Option n°1	Montant HT + Option n°2	Montant HT + Option n°3
1	EUROVIA Centre Loire Rue de la Creusille 41000 BLOIS Tél. : 02 54 55 11 67 Mail :: BLOIS@eurovia.com	52 Jours	96 805.00€ HT 116 166.00€TTC	112 971.00€ HT 135 565.20€TTC	104 888.00€ HT 125 865.60€TTC	104 298.00€ HT 125 157.60€ TTC
2	SAS VERNAT TP La Chapellerie 37240 LIGUEIL Tél :02 47 59 64 16 accueil@vernattp-gv.com	28 Jours	67 763.90 € HT 81 316.68€TTC	88 590.90€ HT 106 309.08€TTC	87 322.40€ HT 104 786.88€TTC	82 661.40€ HT 99 193.68€TTC
3	SAS COLAS Centre Ouest ZA des Gailletrous 3, rue René Descartes 41260 La CHAUSSEE Saint Victor Tél : 02 54 74 05 33 Courriel : contact.blois@colaxs-co.com	30 Jours	85 999.18€ HT 103 199.02€ TTC	107 239.18 € HT 128 687.02€TTC	106 059.18€ HT 127 271.02€TTC	101 339.18€ HT 121 607.02€TTC

4	DEHE CENTRE VAL DE LOIRE 116, Rue Georges Méliès 41350 VINEUIL Tél : 02 54 43 97 37 Courriel : accueil@dehe-cvl.fr	56 Jours	91 848.00€ HT 110 217.60€TTC	107 188.00€ HT 128 625.60€TTC	115 448.00€ HT 138 537.60€TTC	101 288.00€ HT 121 545.60€TTC
5	SAS TAE Route nationale 41500 COUR sur Loire Tél : 02 54 43 36 45 – Courriel : ij.gonidec@tae41.com	40 Jours	73 250.00€ HT 87 900.00€TTC	89 180.00€ HT 107 016.00€TTC	92 130.00€ HT 110 556.00€TTC	82 100.00€ HT 98 520.00€TTC

Le maître d'œuvre, WAGNER Gérard, a demandé une négociation aux entreprises avec réponse avant le lundi 25 Février 2019 à 12h00.

Seul 2 entreprises ont proposé une nouvelle offre.

N° du pli (*)	Nom du candidat	Délais	Montant HT Hors option	Montant HT + Option n°1	Montant HT + Option n°2	Montant HT + Option n°3
3	SAS COLAS Centre Ouest ZA des Gailletrous 3, rue René Descartes 41260 La CHAUSSEE Saint Victor Tél : 02 54 74 05 33 Courriel : contact.blois@colaxs-co.com	30 Jours	82 143.35€ HT 98 572.02€ TTC	102 380.35 € HT 122 856.42€TTC	101 259.35€ HT 121 511.22€TTC	96 598.35€ HT 115 918.02€TTC
4	DEHE CENTRE VAL DE LOIRE 116, Rue Georges Méliès 41350 VINEUIL Tél : 02 54 43 97 37 Courriel : accueil@dehe-cvl.fr	56 Jours	90 011.04€ HT 108 013.25€TTC	105 044.24€ HT 126 053.09€TTC	113 139.04€ HT 135 766.85€TTC	99 262.24€ HT 119 114.69€TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'opter pour la solution de base avec l'option 1,
- décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise SAS TAE Route nationale 41500 Cour sur Loire pour un montant de 89 180.00€ HT soit 107 016.00€ TTC.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.
-

**DELIBERATION
2019 – 008**

**Montant de la redevance d'occupation du domaine public par
les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

**DELIBERATION
2019 – 009**

Achat tonne à eau et motopompe.

Monsieur le maire explique qu'il serait utile d'acheter une tonne à eau de 500 L ainsi qu'une motopompe afin de faciliter l'arrosage en période estivale.

Les devis de la société AEB sont présentés ainsi que les photos au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- De retenir la proposition de la société AEB pour la tonne à eau de 500L pour un montant de 1 915.20€TTC ainsi que pour la motopompe pour un montant de 460.00€TTC.
- Autorise le monsieur le maire à signer les devis et mandater les factures.
-

**DELIBERATION
2019 – 010**

**ELECTRICITÉ LOCAL SANITAIRE
SALLE DE PING-PONG.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les travaux du local sanitaire vont commencer que des travaux d'électricité sont nécessaires.

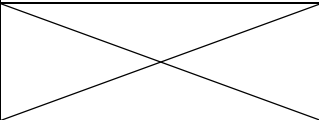
L'entreprise CHERRUAU a établi un devis pour un montant de 211.00€TTC qui comprend le déplacement d'un convecteur existant, de l'interrupteur d'éclairage ainsi que les raccordements nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- De retenir la proposition de la société CHERRUAU pour un montant de 211.00€TTC.
- Autorise le monsieur le maire à signer le devis et mandater la facture.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERVES

Fin de la séance : 20h10

GERBERON Janick			
ARNOUX Jean-Pierre		GUILLARD Michaël	
BOUILLON Paul		LESOURD Patrick	
CABO Alexandre		MIDAVAINÉ Virginie	
CABO Mickaël		PIGEON Karine	
COURTIN Sandrine		YVON Anne-Laure	